



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 2 décembre 2019

Sessione di u 2 di dicembre di u 2019

Rapport N° 2019-45

Raportu N° 2019-45

Rapport du Président de la Chambre des Territoires **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

Objet : **Présentation des travaux de la commission « Economie circulaire »**
Oggetu : **Presentazione di i travagli di a cummissione « Ecunomia circolare »**

Conformément à la décision de la Chambre des Territoires n° 2019-37 du 9 septembre 2019, les membres de la Chambre des Territoires sont consultés ce jour, pour approbation de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) issu des travaux de la Commission « Economie circulaire » et des entretiens menés par l'Office de l'environnement de la Corse auprès des Agences et Offices de la Collectivité de Corse.

Pour mémoire, il a été acté lors de la séance plénière du 9 septembre 2019 de donner une priorité aux projets qui permettront de développer l'autosuffisance alimentaire, une agriculture responsable de proximité, ceux qui s'inscriront dans le cadre de la maîtrise de l'énergie et de la ressource en eau et ceux intégrant l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité.

Cet AMI s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route « Economie circulaire » de l'Office de l'environnement et a été validé à l'unanimité par les membres de la Commission présents lundi 25 novembre à Corti.

Il a été construit conjointement avec les Agences et les Offices de la Collectivité de Corse afin d'en partager les objectifs et les résultats attendus et garantir son adéquation avec les autres politiques publiques portées par la Collectivité de Corse.

Il convient de rappeler aussi que la Commission, sous la présidence de Monsieur Paul-Joseph CAITUCOLI a ouvert ses travaux à tous les directeurs généraux adjoints de la Collectivité de Corse et ceux des Agences et Offices de la Collectivité de Corse.

Je rappelle l'importance de cette démarche visant à inscrire la Corse dans un changement radical de son modèle de production et de consommation et insiste sur les enjeux que l'économie circulaire représente en termes de protection de nos ressources mais également en termes de création d'emplois par principe non délocalisables et durables, par opposition à la précarité générée par les emplois de l'économie dite linéaire, notamment ceux liés à la grande distribution. Les enjeux ne sont donc pas seulement environnementaux et économiques, ils sont aussi sociaux et sanitaires. C'est la raison pour laquelle il est fondamental que la démarche soit menée de manière conjointe et transversale entre tous les acteurs des politiques publiques de l'île et portée au plus près par les territoires.

Vi pregu di deliberà ne
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.